

**FRANCE**

Vers un tour de vis fiscal sur les cigarettes électroniques

Les parlementaires ont voté une taxe sur les liquides destinés aux cigarettes électroniques. De quoi hérissier les spécialistes du secteur.

Les amateurs de cigarettes électroniques pourraient voir le prix du liquide de vapotage augmenter. Une première étape a été franchie avec l'adoption en commission à l'Assemblée d'un amendement au projet de loi de finances du député Charles de Courson (LIOT) pour créer « une fiscalité dédiée aux produits du vapotage ». Selon celui qui est aussi rapporteur général du Budget, il s'agit de mettre fin à une « exception fiscale française », sachant que « 19 pays européens ont déjà fiscalisé ce produit ».

L'amendement adopté, qui doit être rediscuté dans l'Hémicycle cette semaine, prévoit une accise de 0,15 euro par millilitre de liquide. De quoi, a soutenu Charles de Courson, « avoir un impact modéré sur les prix » et « éviter un possible retour vers la cigarette pour beaucoup d'anciens fumeurs ».

Hausse de prix de 40 %

Cette analyse est contestée en bloc par les entreprises du secteur. « Ce serait une taxe punitive contre l'arrêt du tabac », explique Jean Moiroud de la Fivape, organisation représentant des fabricants de liquides comme des boutiques, insistant sur son indépendance vis-à-vis de l'industrie du tabac. Celle-ci alerte sur des hausses de prix de 25 % à 40 % suivant les formats de flacons qui dissuaderaient les fumeurs de cigarettes de tester le vapotage pour économiser de l'argent.

Même son de cloche du côté de France Vapotage (liée à de grands industriels du tabac). « C'est extrê-

mement préoccupant et surtout pas très sérieux de mettre le produit du tabac et la solution au même niveau », explique son président, Vincent Durieux.

Les acteurs du vapotage ne cessent d'expliquer que les cigarettes sont des outils puissants pour aider les fumeurs à abandonner la cigarette et donc à préserver leur santé. Une position partagée par certains tabacologues. Car si les cigarettes électroniques peuvent contenir de la nicotine, addictive, celle-ci n'est pas cancérigène contrairement aux substances contenues dans la fumée du tabac qui font de sa consommation la première cause de mortalité évitable en France.

Il n'empêche, la cigarette électronique reste regardée avec méfiance par des organisations comme l'Alliance contre le tabac. « Nous avons bien conscience que c'est un moyen de sortir du tabac. Mais c'est un produit récréatif souvent nicotiné qui peut donc faire rentrer dans l'addiction, c'est un produit qui n'est pas anodin », assure le professeur Loïc Josseran, son président.

Baisse du rendement des taxes sur le tabac

Le dernier plan de lutte contre le tabac présenté par le gouvernement d'Elisabeth Borne à la fin de 2023 voulait d'ailleurs limiter la pratique du vapotage. En étendant le principe du « paquet neutre » aux produits du vapotage, et en ouvrant une réflexion sur les arômes autorisés. Autant de propositions qui hérissaient les acteurs du vapotage. La perspective d'une taxe ne fait qu'attiser leurs craintes. « Il y a à peu près 30 % des boutiques qui pourraient fermer dans les dix-huit mois », assure Jean Moiroud, pour qui près de 5.000 emplois sont menacés.

Une taxe sur les liquides pourrait augmenter les recettes fiscales entre 150 et 200 millions d'euros par an, assure Charles de Courson. Une aubaine alors que le rendement des taxes sur le tabac a tendance à baisser sur fond de baisse des ventes de cigarettes et à l'heure où le gouvernement recherche des recettes.

— S. P.